

# Charte éthique

## du cavalier et meneur de pleine nature

De la promenade de quelques heures à la longue randonnée en selle ou en attelage, pour que l'aventure soit belle et se déroule en toute sécurité, gardons tous à l'esprit quelques règles simples :

### Je respecte mon cheval

- Je monte ou j'attèle un cheval en bonne santé, sans blessure, adapté à mon niveau et à l'effort demandé.
- J'utilise un harnachement qui convient à ce cheval et à l'activité prévue.
- Pour voyager loin, je ménage ma monture en gérant son allure selon sa condition physique, la nature du terrain et le relief.
- Je prévois sur mon parcours suffisamment de points d'eau pour que mon cheval s'abreuve et, lorsque je pars longtemps, j'emporte pour lui une nourriture adaptée à l'effort qu'il va fournir.

### Je respecte la nature et les espaces que je traverse

- J'apprends à connaître la faune, la flore, la géologie et les sites rencontrés sur mon parcours.
- Les seuls souvenirs que je prends de ma randonnée sont des photos. J'évite toute cueillette : ce n'est pas parce qu'une espèce végétale est abondante ici qu'elle n'est pas rare ailleurs.
- Pour éviter que mon cheval piétine des espèces sauvages ou cultivées et qu'il provoque l'érosion des sols fragiles, je ne sors pas des chemins et sentiers, je ne traverse ni les cultures ni les plantations.
- Je n'effraie pas les animaux en pâture et je referme derrière moi les barrières que j'ai ouvertes.
- Je ne jette rien, je ne laisse derrière moi que la trace des pas de mon cheval.
- Je signale les anomalies rencontrées sur mon parcours comme les départs de feux, les animaux errants, les éboulements ou les décharges sauvages.

### Je respecte les autres utilisateurs de l'espace naturel

- Je suis courtois avec toutes les personnes rencontrées sur mon parcours.
- Quand je croise des promeneurs, je ralentis l'allure et je prends mes distances.
- En période de chasse, je suis vigilant et j'évite les zones de battue.

### Je suis prévoyant

- Je choisis un équipement qui garantit ma sécurité.
- J'informe un tiers de mon départ et des grandes lignes de mon itinéraire.
- J'emporte toujours dans mes sacoches :
  - une trousse de premiers secours humains et équins ;
  - un couteau et une lampe de poche ;
  - un cure-pieds en promenade et un nécessaire de maréchalerie en randonnée ;
  - un peu de monnaie et un téléphone portable.
- Je reste visible par tous temps et à toute heure en m'habillant de couleurs claires et en portant des bandes réfléchissantes de nuit.

Ces précautions ne nous dispensent pas, avant de partir, de nous informer sur nos droits et devoirs. Renseignons nous notamment sur le code de la route, le code forestier, le code rural, le règlement des réserves naturelles et des espaces protégés, sur les règles qui régissent la circulation à cheval et sur l'ensemble des dispositions relatives à la propriété privée.



FFE - CNTE - [www.ffe.com/tourisme](http://www.ffe.com/tourisme)

